

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>e</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 32 — — matin, Express-Poste.  
9 — — — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux piémontais continuent à s'étonner des bruits de guerre pour le printemps prochain que l'on a fait courir dans certaines feuilles étrangères. *L'Opinione*, par exemple, déclare qu'il « n'y a en réalité sur le tapis aucune question qui puisse donner lieu à une rupture ; » cependant, comme la feuille piémontaise ne peut s'affranchir des tendances bien connues du monde politique de Turin, elle ajoute que la disposition des esprits fait pressentir des événements peu ordinaires. « La politique européenne ressemble beaucoup, dit-elle, à un vase plein dans lequel l'addition d'une seule goutte donnerait lieu à un déversement. Cette goutte tomberait-elle, ou bien l'équilibre sera-t-il encore maintenu pendant quelque temps ? Voilà la question. » Nous pensons comme *L'Opinione* que les nouvelles guerrières n'ont pour base rien de précis, mais nous nous éloignons d'elle en ce qui concerne le vase à peu près débordé dont elle parle. Placés sur un terrain qui nous préserve des illusions, corollaires obligés d'aspirations trop fortes, nous n'apercevons point les insurrections formidables qu'on ne cesse de pressentir, en Orient ou ailleurs. Tout n'est pas pour le mieux, à coup sûr, dans les provinces chrétiennes de la Turquie ou dans certains Etats de l'Italie, mais de là à un bouleversement qui devrait entraîner un conflit général, il y a loin, bien loin encore.

Le rôle de la presse piémontaise est tout tracé. Si les organes sont obligés de reconnaître qu'on aurait tort de s'alarmer, maintenant, ils ne peuvent se dispenser de tenir en haleine les espérances des libéraux lombards, toscans ou napolitains. Pour entretenir la flamme à l'aide de laquelle ils comptent faire reconquérir à la Péninsule entière son indépendance et son autonomie, il leur faut bien souffler sur le feu, chaque fois que l'occasion leur en est fournie. Il faut donc considérablement rabattre sur leurs prévisions, croire surtout qu'il n'y a rien lorsqu'ils se bornent à faire supposer peu de chose.

Cela dit, l'annonce faite par *L'Opinione*, que le « ministère du comte Cavour n'a pas besoin de pro-

mettre la guerre, parce que son passé dit assez qu'il s'y est préparé et qu'il s'y prépare ; qu'il n'a pas besoin de ces bruits pour se maintenir au pouvoir, parce que le pays sait parfaitement que, l'occasion favorable pour la guerre se présentant, le ministère Cavour peut et voudra la paix, » ne doit nullement être invoqué en France comme une induction favorable aux calchas de la guerre.

Nous l'avons depuis longtemps déclaré : tout dépend, aujourd'hui comme hier, de l'attitude de l'Autriche vis-à-vis de l'Europe en ce qui touche ses rapports avec l'Empire turc et l'Italie. Qu'elle prétende au-delà de sa juste part d'influences, soit à Bucharest, soit dans le Monténégro, soit à Florence, soit à Naples, et alors l'horizon politique s'assombrit ; mais que mieux conseillée, elle se borne à gouverner paternellement ses provinces, et le trouble moral qu'on signale s'apaisera. En tout cas, nous ne pourrions trop le répéter, malgré ou plutôt à cause des paroles des journaux piémontais, il n'y a rien à redouter de la situation actuelle.

Havas.

On lit dans le *Journal de Francfort* :

« Dans la séance du 25 courant de la diète germanique, le président a présenté une note que lui a fait parvenir l'envoyé de la Grande-Bretagne et par laquelle ce dernier communique une dépêche circulaire du secrétaire pour les affaires étrangères, en date du 17 novembre, portant que la publication récemment opérée à Londres de rapports du lord haut-commissaire des îles Ionniennes a eu lieu sans aucune autorisation et qu'elle n'a été rendue possible que par une soustraction non encore découverte ; que les vues développées dans ces rapports ne sont point partagées par le gouvernement britannique, qui se croit obligé de maintenir les dispositions des traités relativement aux îles Ionniennes. »

La malle mensuelle de Maurice et de la Réunion, recueillie à Aden par le steamer du service postal de Calcutta à Suez, a apporté des nouvelles des deux colonies de la mer des Indes, allant jusqu'au 27 octobre.

Par arrêté de M. le gouverneur de la Réunion, le conseil général était convoqué pour le 8 novembre en session ordinaire.

L'événement du mois d'octobre pour la colonie a été l'exposition agricole, à laquelle avaient été conviés les habitants de Maurice. Cet appel fait à l'île voisine avait été bien compris, et ses produits les plus variés sont venus rehausser la fête agricole de la Réunion.

A propos de cette fête, nous lisons dans les journaux et correspondances :

« Le jury a décerné aux deux colonies des prix qu'on pourrait classiquement appeler *ex æquo*. En effet, le même nombre et la même nature de récompenses ont été à peu près répartis entre les exposants des deux pays. Mais les deux îles Maurice et la Réunion sont-elles également avancées dans la voie du progrès ? ou l'une d'elles marche-t-elle plus vite que l'autre dans la route du perfectionnement agricole, industriel et artistique ? Voilà le problème que le jury a laissé à l'opinion publique le soin de résoudre, mais que l'honorable gouverneur de la colonie, dans son discours prononcé à la distribution des récompenses, a en le digne courage de résoudre en faveur de l'île rivale.

« La riche nature des deux colonies se manifeste également dans les produits du sol, avec cette différence, toutefois, que leur fécondité naturelle est accrue dans l'une d'elles par l'emploi beaucoup plus considérable des engrais fertilisants que dans l'autre, et par d'autres causes aussi, notamment par le degré d'influence que la différence de la législation commerciale peut exercer sur les travaux des deux pays.

« La petite culture, si digne d'intérêt puisqu'elle est destinée à devenir la mère nourricière de la colonie, vient de recevoir une preuve manifeste des intentions libérales du gouvernement. Le prince-ministre a autorisé la compagnie maritime à transporter, cette année à la Réunion, cinq cents coolies, moyennant une prime fixée à 300 fr. par homme. D'après les ordres ministériels, ce petit contingent sera remis à l'administration locale qui

FEUILLETON

HISTOIRE D'UNE BAGUE.

I.

C'était une petite bague bien simple et bien modeste.

Une petite bague en argent formée d'un double cercle soutenant un chaton en forme de cœur dans lequel était enchassée une fausse émeraude tellement usée par le frottement, que, depuis quelques années, c'était à peine si on en distinguait non-seulement la forme mais encore la couleur, dont la transparence n'existait plus.

C'était, en un mot, un de ces bijoux de mince valeur qu'on ne voit guère derrière les vitrines des grands magasins de bijouterie fréquentés par les dames du grand monde ou les femmes à la mode, mais qu'on est toujours sûr d'apercevoir à l'étalage des marchands ambulants qui dressent leur établissement portatif sur les champs de foire, ou soigneusement enveloppés dans un petit carton au fond de la balle d'un colporteur.

Joyau de mince valeur, disons-nous, mais dont la possession cause souvent, à celle qui le reçoit, une somme de plaisir bien supérieure à celle que procure le don d'un riche bijou.

Joyau enfin qui ne pare que des mains hâlées par le grand air ou grossies par le travail, mais que son posses-

seur porte le front haut, et qu'on peut bien prendre pour un gage d'amour partagé, jamais pour le prix d'une caresse vendue.

Or la bague qui nous occupe en ce moment, et qui depuis cinq années ne quittait pas l'annulaire de la main gauche de Marianne, avait été achetée à un colporteur de passage dans le canton de Èrne.

Mais il y avait longtemps de cela, quelque chose comme vingt-cinq ans, et depuis lors, celui qui l'avait vendue et celle qui en avait fait l'acquisition n'étaient plus de ce monde.

Celle-ci se nommait Constance. C'était la femme d'un brave citoyen d'Oberland.

Le colporteur était entré dans la maison, avait étalé tous les trésors dont il était chargé, et l'avait forcée à essayer trois ou quatre bagues dont les pierres reluisaient au soleil ni plus ni moins que si elles eussent été de véritables saphirs, des grenats authentiques, de fines topazes ou des émeraudes de prix.

Et cela malgré la mine renfrognée du père Schmitz qui prévoyait d'avance que sa femme ne se résoudrait jamais à laisser s'envoler de ses doigts toutes ces jolies choses sans essayer d'en retenir au moins une.

C'est ce qu'elle fit.

Après quelques hésitations et quelques tâtonnements, elle se décida à souhaiter la petite bague au cœur vert, et elle jeta sur son mari un regard si suppliant, que ce-

lui-ci, qui au fond était bon diable, ne sut que fouiller dans sa bourse en cuir, et en tira une vingtaine de batz qu'il donna au marchand.

Qui fut heureuse ? Ce fut Constance, elle embrassa son mari et lui promit que jamais sa jolie bague ne quitterait le doigt où elle l'avait passée.

Elle tint parole, et pendant vingt ans elle vécut avec.

Mais au bout de ces vingt ans, la mort frappa à sa porte, et comme elle avait toujours été honnête femme et bonne chrétienne, elle la reçut sans palir ; seulement, quand elle la vit, elle se dépêcha de presser sa fille Marianne contre sa poitrine, puis ôtant de son doigt amaigri la bague qui devenait trop large pour lui, et semblait n'y tenir que par habitude, elle la fit passer à la main de sa fille et lui dit :

— Mon enfant, ma Marianne aimée, Dieu me rappelle à lui et je vais te laisser seule avec ton vieux père qui n'a plus que toi pour l'aimer et consoler sa vieillesse ; sois douce et bonne envers lui comme tu l'as été jusqu'à ce jour envers moi, pense à ta mère souvent, et pour avoir toujours son souvenir présent à la mémoire, prends cette bague ; depuis que je la possède, je n'ai jamais cessé d'être heureuse, elle te portera bonheur ; garde-la précieusement, et si un jour tu t'en sépares, que ce ne soit que pour l'offrir à l'époux que ton cœur aura choisi.

Marianne embrassa sa mère en pleurant, et lui promit de conserver toujours son dernier cadeau.

en règlera la répartition. L'administration, qui a souvent professé une vive sympathie pour le sort de la petite propriété, a décidé que ces cinq cents coolies seraient répartis entre les petits propriétaires dont les habitations ne comportent pas un atelier excédant dix travailleurs. L'administration, qui devra percevoir sur le trésor colonial les fonds nécessaires pour les frais d'introduction à payer à la compagnie générale, accordera aux engagistes toutes les facilités que réclamera leur position. Il est naturel de supposer que l'administration ne s'en tiendra pas à ce premier bienfait, et qu'elle fera une large part à la petite culture dans les envois successifs des coolies dont la colonie doit recevoir 1,200 en 1859.

Les intérêts de la grande culture ne sont pas délaissés pour cela dans le recrutement à l'extérieur. On continuait toujours à introduire à la Réunion un grand nombre d'immigrants africains, pris pour la plupart aux îles Comores. Ils y sont conduits de la côte d'Afrique par les Arabes.

Les meilleurs choses ont leurs petits inconvénients. Quelques cas de variole s'étaient manifestés parmi les immigrants récemment arrivés; ce qui a nécessité de recourir dans l'île à quelques précautions hygiéniques, et Maurice a cru devoir à cette occasion rétablir la quarantaine vis-à-vis des provenances de la Réunion.

Au départ de la malle, il y avait à Port-Louis de Maurice plus de 150 bâtimens prenant charge pour les différentes parties du monde ou débarquant sur place les marchandises de tous genres dont s'alimente la colonie, sans compter les navires venus pour y chercher des réparations. Les vastes quais de ce port deviennent trop étroits pour son commerce; les nouveaux et immenses magasins qui embellissent les environs de la rade encombraient déjà de sucre et de marchandises diverses. 25,000 immigrants ont augmenté la population cette année et il n'en est parti que 6,500; les revenus publics sont bien plus considérables, les campagnes prospèrent, les cultures s'étendent, les usines et les établissements de sucrerie se sont améliorés et ont augmenté en nombre; en dernier lieu, les immeubles de la ville ont été agrandis et embellis par leurs propriétaires.

(Constitutionnel.)

On lit dans le *Moniteur*:

Le ministre de la guerre a reçu la lettre suivante:

Paris, 27 novembre 1858.

Monsieur le Ministre, la publication du *Journal du siège de Sébastopol*, de M. le général Niel, a déjà donné lieu, dans les journaux et ailleurs, à bien des commentaires. Plusieurs écrivains de la presse, dont les connaissances en art militaire et en fortifications ne peuvent pas être très-étendues, ont emprunté au livre du général certains passages qui, cités isolément, ont un sens qu'ils ne peuvent avoir dans l'ensemble du livre même, ni par conséquent dans la pensée de l'auteur; ainsi ils écrivent:

« Il résulte de l'ouvrage de M. Niel que Sébastopol était à peine défendue lorsque les alliés ont paru devant; et, dans l'opinion de ce général, un coup de main aurait pu s'effectuer. »

Tandis qu'il résulte de la vérité des faits, présentés du reste avec la loyauté qui le caractérise

par le général Niel, que les défenses premières de Sébastopol (détaillées pages 22, 23, 24, 28, 30, 31 et 33) étaient de la nature de celles que l'on n'enlève pas à la baïonnette.

Je suis persuadé en cela que le général Niel, s'il eût commandé le génie de l'armée française dès le début du siège, aurait partagé la ferme conviction de son glorieux et intrépide collègue, le regrettable général Bizot, qui, d'après ses propres paroles se serait bien gardé de conseiller une attaque de vive force avant d'avoir fait usage contre les ouvrages solidement armés de gros canons, et dont quatre au moins étaient des ouvrages permanents fermés à la gorge, appuyés en arrière par des batteries supérieures de 50 bâtimens de guerre et de 120 pièces de siège qui étaient à la portée des alliés, et avant d'avoir tenté, à l'aide de ce puissant moyen, de ruiner rapidement deux ou trois points de défense, tout en portant plus près d'elle le point de départ des colonnes d'assaut, opinion que ce chef du génie si distingué exprimait catégoriquement à Votre Excellence dès le début des opérations devant Sébastopol et par chaque courrier.

Cette opinion était alors partagée sur le terrain par beaucoup des meilleurs esprits de l'armée, et je m'y range encore d'autant plus aujourd'hui que, après avoir lu le savant ouvrage du général Niel, il me paraît plus impossible qu'un coup de main eût pu réussir! Et certes, je n'ai pas besoin de rappeler ici à Votre Excellence ce qu'ont amené la non-réussite dans les circonstances où se trouvaient les armées alliées!

J'ai cru remplir un devoir, Monsieur le Ministre en vous adressant ces simples observations. Si vous les approuvez, comme j'en ai l'espérance, peut-être croirez-vous utile de les faire insérer au *Moniteur*.

Veillez agréer, etc.

Le maréchal de France, CANROBERT.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Constantinople, 27 novembre. — « La pose du câble électrique, destiné à établir des communications télégraphiques entre les Dardanelles, Syra et Chio, est heureusement terminée. On n'a pas réussi à le poser entre Candie et l'Égypte; il s'est cassé.

La tranquillité est rétablie en Syrie ainsi qu'à Chio.

Madrid, 28 novembre. — « La Gazette annonce que le ministère de la marine est donné à M. Macrohon, et que M. Vigodet est nommé maréchal surnuméraire de la marine.

La Correspondencia autografa prétend que la capitainerie générale de Madrid doit être donnée à M. Marchesi.

Le gouvernement se propose de présenter aux Cortes un projet relatif à l'importation des céréales, moyennant un droit protecteur.

Londres, 29 novembre. — « Le paquebot *Indian Empire* était parti d'Halifax, le 31 octobre; le *Fulton*, qui a quitté New-York le 13 novembre, apporte 50,000 dollars à destination de France.

Aux États-Unis, le général Ward devait être nommé ambassadeur en Chine aussitôt après la ratification du traité conclu par M. Reed.

Le gouvernement de Washington avait délibéré s'il n'y avait pas lieu d'empêcher de partir un bateau à vapeur chargé de 300 émigrants pour le Nicaragua.

Sir Gor Ouseley avait autorisé la cession éventuelle au Nicaragua de la souveraineté de Greytown, et de la côte de Mosquitos. En ce cas Greytown, restait port libre et l'Angleterre devait protéger le Nicaragua contre les entreprises des filibustiers. Les Indiens de l'Orégon demandaient la paix.

La tranquillité était rétablie sur les frontières du Pérou et de la Bolivie.

Londres, 29 novembre. — Les gouvernements anglais et américain se résoudront probablement, dit-on, à terminer leur différend relatif à la traversée de l'Isthme de Panama, en recourant à la médiation d'une tierce puissance.

Madrid, 29 novembre. — Aujourd'hui a eu lieu l'adjudication mensuelle pour le rachat des titres de la dette passive.

Les types fixés par le gouvernement étaient 20 pour la dette de première classe et 14 pour celle de seconde classe intérieure et extérieure.

Ont été admises les propositions suivantes: 17-75 pour la dette première; 12-89 pour celle de seconde intérieure, et 10-60 pour celle de la seconde extérieure.

Vienne, 20 novembre. — On mande de Bucharest que, le 28, un attentat a eu lieu sur la personne du Kaimakam. Un projectile a été lancé, heureusement personne n'a été blessé.

Londres, 30 novembre. — Le ministre américain accrédité près le gouvernement du Mexique est retourné à son poste. Les Mexicains ont capturé le steamer espagnol *Colon*.

Berlin, 30 novembre. — « On mande de Corfou, le 27, que les dix représentants de Corfou, viennent de protester contre l'assertion de lord Young, gouverneur général des îles Ioniennes, en vertu de laquelle les habitants de Corfou désireraient être incorporés dans la monarchie britannique. Ils expriment au contraire des vœux pour leur annexion à la Grèce.

Cette protestation a été remise à M. Lytton Bulwer, ministre des colonies. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Le télégraphe nous a appris qu'une modification ministérielle s'était opérée à Madrid à l'occasion d'une promotion faite par le ministre de la marine à l'insu du président du conseil. Ce dernier a été chargé par intérim de ce portefeuille, dont le titulaire, M. Quesada, avait donné sa démission. Voici, d'après une correspondance de Madrid du 25 novembre, adressée à l'agence Havas, comment les choses se seraient passées:

« Il paraît que M. le ministre de la marine avait présenté à la signature de la reine deux décrets, dont l'un nommait maréchal de camp et l'autre lieutenant-général deux de nos vieux marins. M. Quesada avait représenté à la reine les promotions comme opportunes à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince des Asturies. La reine, croyant que ces nominations avaient été ar-

La pauvre femme reçut cette promesse avec un sourire, et rendit son âme à Dieu.

Marianne porta sa bague, elle ne l'eut pas donnée pour une fortune, tant elle y attachait de prix.

C'était pour elle une pieuse relique qui devait la préserver de la tentation du mal, et qui, toujours présente à sa vue, lui rappelait à tout moment celle qu'elle avait perdue et dont elle sentait si vivement la privation.

Non pas que Marianne manquât de rien, loin de là, son vieux père Schmitz l'aimait tendrement, et ne songeait qu'à lui prodiguer les marques de la plus touchante affection.

Mais la jeune fille devenait femme, son cœur commençait à ressentir les douces influences d'un amour naissant, et n'osant obéir à la voix qui lui conseillait de se laisser aimer, tremblante et craintive, c'était alors qu'elle regrettait de ne pouvoir confier son secret à sa mère et puiser auprès d'elle un avis désintéressé qui lui dictât sa conduite.

Une mère n'est-elle pas toujours la meilleure conseillère, quand il s'agit du bonheur de son enfant!

Et en effet, l'avenir et le bonheur de Marianne étaient en jeu, car ils allaient dépendre de la réponse que la jeune fille devait donner le lendemain du jour où commence ce récit à Frantz Muller, le plus beau garçon d'Oberwyl, qui depuis bientôt six mois ne cessait de lui parler de son amour et de la joie qu'il éprouverait de

devenir son époux.

Frantz avait vingt-trois ans, c'était un homme de haute taille et dont le visage empreint d'une grande expression de douceur provoquait à première vue la sympathie.

Il était blond, d'un de ces blonds fauves dont les tons nuancés se marient si bien avec la blancheur du teint; ses grands yeux bleus, un peu lents quoique intelligents annonçaient la bienveillance et la franchise, bases de son caractère plein de loyauté et d'enjouement, ajoutons à cela des dents qui auraient fait envie à une femme, une bouche toujours souriante et un front large, bien développé, et nous aurons tracé le portrait du jeune homme, qui passait en outre pour le meilleur et le plus expérimenté chasseur de chamois qu'on pût rencontrer de Berne à Saint-Gall.

Marianne aussi était blonde, et tout en elle accusait le type germain, mais le type pur et fidèle, avec ses belles lignes et ses contours nettement dessinés, elle avait une physionomie d'un ovale régulier, entourée d'épaisses tresses d'or, et légèrement colorée d'un rouge tendre dû à l'abondance d'un sang généreux qu'on voyait courir sous son épiderme nacré.

Elle venait d'atteindre sa dix-neuvième année, et c'était à qui l'admiraient lorsque, parée de son léger chapeau orné de fleurs, son cou entouré de la blanche gorgerette aux mille plis, on la voyait trotter sur les vertes prairies qui entouraient son habitation, ou se promener

le dimanche avec son vieux père sous les vieux noyers qui ombragent la route de Neuhaun à Untersein.

Or, nous avons dit que Frantz l'aimait autant qu'un homme peut aimer une jolie fille dont la réputation de sagesse est égale à celle de la beauté; mais il faut dire aussi que de son côté Marianne sentait son cœur battre avec une violence inaccoutumée lorsqu'elle se trouvait en présence du jeune homme et qu'elle fût de grand cœur devenue sa femme, si cela n'avait dépendu que de sa volonté, mais il y avait un obstacle:

Frantz ne possédait rien que le fusil dont il se servait pour abattre les chamois qu'il chassait sur les escarpements du Schreckhorn ou du Grimsel.

Et le vieux Schmitz ne voyait pas là une garantie suffisante pour l'avenir de sa fille. Cependant, comme il n'était pas homme à lui imposer un époux de son choix, il se contenta d'exiger que Frantz attendît six mois encore avant de devenir son gendre, et que, pendant ces six mois, il s'arrangeât de façon à gagner une somme suffisante à lui prouver que le périlleux métier qu'il exerçait pouvait lui procurer les ressources nécessaires à son existence et à celle de la femme qu'il allait prendre.

Il n'y avait rien à objecter à une aussi sage prétention. Les jeunes gens durent y souscrire.

Pendant ces six mois, Frantz devait s'éloigner et parcourir les différents cantons de la Suisse où le chamois peut être chassé.

rêtées en conseil des ministres, s'est empressée de signer les brevets. Le général O'Donnell, ayant appris ces promotions, s'est rendu auprès de la reine pour offrir sa démission; S. M. a fait observer qu'elle avait pensé que son président du conseil devait avoir été consulté au sujet de ces promotions; elle a ajouté que, pour rien au monde, elle ne consentirait à se priver des services du comte de Lucena. Elle lui a demandé s'il verrait des inconvénients à ce que M. Quesada demeurât à son poste officiel. Il est certain que le désir le plus ardent de la reine est que le général O'Donnell demeure à la tête des affaires.

INDE. — On lit dans la correspondance de Calcutta du 24 octobre, adressée au *Times*:

« La proclamation de la reine est enfin arrivée, et sera, me dit-on, publiée le 1<sup>er</sup> novembre, parce qu'un délai est nécessaire pour que la publication se fasse simultanément sur tous les points de l'empire. On en ignore jusqu'à présent le contenu, mais on croit généralement qu'elle prononce une large, et peut-être générale, amnistie. Si cela est, il est à regretter qu'une étiquette officielle ait longtemps retardé la dépêche. Les colonnes sont déjà en mouvement, et publier une amnistie au moment même de l'attaque, c'est peut-être exciter cette défiance soudaine, qui a si souvent déjoué les meilleures intentions de l'administration.

« Du reste, une amnistie, si elle est large, ne peut produire que du bien. Le pays est fatigué de la lutte, et les cipayes mêmes, quelque intraitables qu'ils soient encore, reconnaissent qu'ils ont été battus. La certitude d'avoir la vie sauve et de jouir de la sécurité tentera, il est raisonnable de le supposer, des milliers de villages. La tranquillité, ne fût-elle que momentanée, est encore indispensable pour nous mettre en état d'organiser et de sauver tout. Il n'y a pas, je crois, grand danger à ce que les cipayes n'entendent point parler de la proclamation. Ils apprennent tout ce qu'ils veulent beaucoup plus vite que les Européens.

« Ils ont entendu parler par toute l'Inde des cartouches graissées en une quinzaine, et la prise de Delhi a été connue à Calcutta dans l'espace d'une semaine après l'événement. Si, contrairement à toute attente, ils refusaient le bénéfice de la mesure et continuaient de répandre le désordre dans tout le pays, nous aurons au moins la conscience d'avoir fait ce que nous pouvions pour arrêter l'effusion du sang. »

#### FAITS DIVERS

Nous lisons dans la *Patrie*:

« Au moment où l'on cherche par tous les moyens possibles à accroître en France la production de la viande, nous savons gré à M. le marquis de Bryas de nous avoir rapporté de l'une de ses pérégrinations agronomiques un document très-intéressant, et qui lui indique précisément la voie la plus directe et la plus sûre pour atteindre le but qu'on se propose.

« Ce document est un arrêté administratif en vigueur depuis quelques années dans la province de Hainaut, en Belgique. Il commence par où l'on devrait toujours débiter, quand il s'agit d'une bonne reproduction des animaux, c'est-à-dire qu'il pres-

crit comment on doit faire le choix des mâles producteurs.

« Voici les plus notables prescriptions de cet utile règlement.

« Chaque année un jury spécial passe en revue les taureaux destinés à la reproduction. Ceux qui sont admis sont marqués avec un fer rouge, à l'une des cornes, de la lettre A. Si l'année suivante ces mêmes animaux sont refusés on les marque à nouveau de la lettre R.

« Une seconde mesure fort importante est celle qui interdit de conduire au pâturage les taureaux âgés de plus d'un an. Ce point est capital, car il est cause, en France, de la production d'une infinité d'animaux chétifs, malingres, dégénérés, tous les jours produits par des taureaux trop jeunes ou n'ayant pas les qualités nécessaires pour être de bons mâles.

« En Belgique, on a trouvé moyen d'éviter cet inconvénient; on ferait bien de se servir en France de ces mêmes expédients aussi simples que sûrs. » — A. Tranchant.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, le 1<sup>er</sup> décembre. — Les nouvelles de Constantinople arrivent en date du 24 novembre.

Toutes les lettres de Candie confirment le redoublement d'agitation qui s'est manifesté dans cette île par suite du retard mis par le gouvernement turc à exécuter ses promesses.

La population achète des armes ainsi que des munitions, et Saïm-Pacha, dans la crainte d'un soulèvement général, a demandé à Constantinople de nouveaux renforts. La Porte doit augmenter les contributions de l'Empire, notamment celle sur le tabac; il est aussi question d'établir l'impôt foncier. — Havas.

S. A. I. le Prince Napoléon est parti pour Compiègne, afin d'assister à un conseil de cabinet qui a dû avoir lieu mercredi. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CLASSE DE 1857.

Nous lisons dans le *Recueil des actes administratifs* de la Préfecture de Maine-et-Loire:

Le départ des jeunes soldats encore disponibles sur le contingent de 1857, devant s'effectuer du 15 au 25 décembre, au plus tard, des ordres de route vont leur être adressés prochainement.

Le conseil de révision se réunira à la Préfecture le vendredi 10 décembre, à une heure, pour statuer sur les demandes de substitution ou de remplacement, entre parents jusqu'au sixième degré, qui pourront être formées. Les pièces à produire par les intéressés devront être parvenues au bureau militaire de la Préfecture, parfaitement en règle, quatre jours au moins à l'avance.

Quelques journaux ont signalé à l'attention du commerce de fausses pièces d'or, au millésime de 1824 et à l'effigie de Charles X.

Nous lisons dans le *Salut public* de Lyon:

« Un certain nombre de personnes de notre ville

ont reçu, sans pouvoir malheureusement indiquer la source d'où elles les tenaient, des pièces de 1 fr. dorées, dont les bords ont été limés, et que l'on donne pour 20 francs. Ces pièces sont à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1856. Avec un peu d'attention, on peut reconnaître la fraude, et il suffira de cet avis pour que le public ne soit pas dupe des coupables tentatives que nous signalons.

VILLE DE SAUMUR.

#### HARAS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE (Ancienne propriété Riom.)

PROJET DE VENTE À L'ÉTAT.

L'administration municipale de Saumur, spécialement autorisée par délibération du conseil du 5 juin 1858, est dans l'intention de vendre à l'État, pour le service de l'École impériale de cavalerie, 3 hectares 68 ares environ de prés, dont en 1842 la commune avait fait l'acquisition de M. Riom, pour être affectés au haras d'études de ladite École.

En vertu d'une décision de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du 20 novembre 1858, une enquête de commodo et incommodo sera ouverte à la Mairie de Saumur, par M. Juge de paix du canton Sud, sur le projet de vente dont il s'agit.

Le plan du terrain à vendre et les autres pièces relatives à l'affaire sont déposés au Secrétariat de la Mairie où il pourra en être pris connaissance tous les jours, de midi à 4 heures (*dimanches et fêtes exceptés*) jusqu'au 15 décembre, présent mois.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> décembre 1858.

Le Maire, Député au Corps-Législatif.

LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

Nous pouvons annoncer, d'une manière certaine, l'arrivée à Saumur de M. COULEMBIER, ex-peintre de Meyer.

Tout le monde connaît la valeur des portraits sortis de cette maison; c'est donc une fortune pour les personnes de notre ville qui désirent faire leurs portraits, de s'adresser à un des premiers artistes de la capitale.

M. COULEMBIER ne restera à Saumur que 15 jours; il descendra dans la maison Martin (ancienne pension de MM. les Officiers de l'École), vis-à-vis l'hôtel de France.

Nota. M. COULEMBIER se rendra à domicile pour les personnes qui ne voudront pas se déranger.

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Décembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes... 14 c. 58 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes... 12 c. 08 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes... 9 c. 58 m.

BOURSE DU 30 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 74 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 75.

BOURSE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 74 20.

4 21/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Ferme à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

C'était donc la moitié d'une année que Frantz allait passer loin de celle qu'il aimait.

Avant de s'y résoudre, et afin d'accomplir sa tâche avec plus de courage, il supplia Marianne de lui jurer qu'elle n'aurait pas d'autre époux que lui.

La jeune fille hésita un moment: elle comprenait la portée de cet engagement, et n'osait le prendre sans consulter son cœur.

Elle demanda jusqu'au lendemain pour se prononcer.

Frantz attendit.

Alors Marianne se mit, le soir, à genoux devant le portrait de sa mère, qui ornait sa chambre, et sembla l'interroger, comme pour lui demander conseil.

Frantz l'aimait, il était brave, hardi, et n'avait qu'un seul défaut, celui de laisser quelquefois sa raison au fond d'un verre de vieux vin; mais il était probable qu'à l'aide de quelques remontrances, elle parviendrait facilement à le corriger de cette mauvaise habitude.

Bref, il faut croire que la balance de ses irrésolutions pencha en faveur de celui qu'elle aimait; car, le lendemain, réunis tous les deux sous la tonnelle du jardin où ils avaient coutume de se voir, Marianne dit à Frantz:

— Ani, vous m'avez juré que vous m'aimiez.

— Oh! je le jure encore!

— Et moi je sens que s'il me fallait vivre sans votre amour, je mourrais.

— Oh! Marianne, que vous êtes bonne!

— Je ne sais si je fais mal; mais toute cette nuit j'ai prié Dieu en invoquant ma mère, et je n'ai toujours vu que votre image qui venait se placer entre elle et moi. Frantz, vous voulez que je m'engage à ne jamais avoir d'autre époux que vous? je le jure aussi, car l'idée seule de me séparer de vous me tue.

— Oh! merci, ma Marianne aimée, merci, et moi je vous jure qu'avant l'époque fixée par votre père je serai de retour, riche et...

Oh! Frantz, interrompit la jeune fille, si vous saviez combien je serais inquiète de vous savoir exposé à mille dangers.

— Ne craignez rien; ces dangers je les braverai avec confiance, puisque votre main en sera le prix.

Et Frantz fixa son regard sur Marianne, dont les yeux étaient humides de larmes.

— Je ne sais ce que j'éprouve, reprit-elle au bout d'un instant, mais cette séparation m'épouvante; il me semble qu'il vous arrivera malheur.

— Oh! Marianne, chassez de votre esprit ces sombres pensées; est-ce que votre amour ne me fera pas triompher de tous les obstacles.

— Oh! c'est que je sais combien sont périlleuses ces chasses terribles où il faut que le chasseur déploie non-seulement une vue perçante, une démarche assurée, et une agilité qui lui permette d'effleurer en sautant la saillie d'un roc qui n'offrirait point un appui durable, mais

encore qu'il joigne à cela une promptitude et une adresse incomparable. Oh! je vous vois déjà, vous trainant de rocher en rocher, immobile dans la neige, attendant le passage du chamois, puis le poursuivant sur le bord des précipices, au-dessus des abîmes sans fond; oh! tenez, chaque jour je vous croirai en danger de mort!

Et le visage de la jeune fille avait pris une expression d'effroi qui émut Frantz.

— Marianne! Marianne! disait-il, pourquoi vous effrayer? ne suis-je pas habitué à ces luttes si plaines d'attraits; et d'ailleurs, ajouta-t-il avec un sourire, je penserai à vous et cela doublera mon courage.

— Oh! s'écria tout-à-coup la jeune fille avec un cri de joie, tenez Frantz, prenez cette bague, et je suis sûre que, tant qu'elle sera à votre doigt, vous n'aurez rien à redouter.

Et, la passant elle-même à la main du jeune homme, elle ajouta:

— Et maintenant, quoi qu'il arrive, je suis à vous, et jamais ma main ne s'unira qu'à celle où je verrai cette bague.

— Oh! merci, Marianne, avec ce talisman j'accomplirai des miracles.

Et un baiser, baiser de frère à sa sœur, fut mis par Frantz sur le front de la jeune fille, qui le reçut sans rougir, son âme chaste ne soupçonnant pas qu'il y eût rien que de très-naturel dans une semblable caresse.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE OSSANT.

Les créanciers de la faillite du sieur Ossant, marchand de bois à Saint-Lambert, sont invités, en vertu de l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, au syndic de ladite faillite et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil du Tribunal, le 23 décembre prochain, à huit heures du matin.

Le Greffier du Tribunal,

(595) E. CORNILLEAU.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Lundi 6 décembre 1858, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> Carpentier, propriétaire à Saumur, rue des Basses-Perrières, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelats, couvertures, rideaux, draps, serviettes, nappes, commodes, secrétaires, consoles, glaces, pendules, flambeaux, deux bureaux, un beau tapis de salon, chaises, fauteuils, bibliothèque de beaux ouvrages, quantité de bons vins rouge et blanc en bouteilles et dames-jeannes, quelques bouteilles de 1811, bois de chauffage, bouteilles vides, porcelaine, cristaux, provisions de ménage, belle batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Décision ministérielle du 4 novembre 1858.

15<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE.

ADJUDICATION

des

Travaux Militaires de la Chefferie de Saumur.

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Les travaux du service du Génie seront adjugés publiquement, sur soumissions cachetées, le 10 décembre 1858, à une heure du soir, à la mairie de Saumur. La séance d'adjudication sera tenue par le Maire, par le chef du Génie, et par le Sous-Intendant militaire.

ARTICLE 2.

Nul n'est admis à faire des soumissions :

1<sup>o</sup> S'il ne produit un acte de naissance constatant qu'il est Français, ou si, étant étranger, mais légalement domicilié en France, il n'est pourvu d'une autorisation délivrée par le ministre de la guerre ;

2<sup>o</sup> S'il ne justifie de sa moralité et de sa solvabilité par un certificat du maire de la commune où il est domicilié ; ce certificat doit faire connaître, en outre, le montant des fonds que le soumissionnaire peut affecter au service de l'entreprise ;

3<sup>o</sup> S'il ne présente une caution personnelle pourvue d'un semblable certificat et produisant, de plus, un acte sur papier timbré par lequel elle s'engage solidairement avec le soumissionnaire. (Le modèle de cet acte se trouve au bureau au Génie) ;

4<sup>o</sup> Enfin, s'il n'a obtenu du chef du Génie, ou du Directeur des fortifications, un certificat attestant qu'il possède une instruction, une expérience, et une capacité suffisantes pour bien faire exécuter les travaux, et qu'à ce titre il est admis comme candidat.

ARTICLE 3.

Chaque candidat doit préparer, pour le jour de l'adjudication, deux plis cachetés et numérotés portant son nom sur l'enveloppe.

Le n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> contient les différentes pièces mentionnées à l'article qui précède.

Le n<sup>o</sup> 2 renferme seulement la soumission, laquelle doit être faite sur papier timbré, et conforme au modèle qu'on trouvera au bureau du Génie.

ARTICLE 4.

La durée du marché est fixée à 3 ou 6 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1859.

ARTICLE 5.

Le montant total des fonds dont le soumissionnaire et sa caution réunis doivent pouvoir disposer pour faire face aux besoins courants de l'entreprise et aux avances concernant les travaux, est fixé à la somme de trois mille francs au moins.

ARTICLE 6.

L'adjudicataire est tenu de fournir en garantie de son entreprise, outre une caution personnelle, un cautionnement matériel de la valeur de six mille francs.

ARTICLE 7.

Les frais d'adjudication, de timbre, d'enregistrement et autres, à la charge de l'entrepreneur, peuvent être évalués approximativement à la somme de quatre cents francs.

ARTICLE 8.

Le territoire de la chefferie de Saumur comprend les arrondissements de Saumur et de Baugé.

ARTICLE 9.

Les prix et conditions du marché s'étendront à tous les ouvrages militaires qui pourront être ordonnés, non-seulement dans la place de Saumur, mais encore dans tous les lieux qui dépendent du territoire de la chefferie.

ARTICLE 10.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de devis et du bordereau des prix dans les bureaux du Génie, rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 12, tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, excepté les jours fériés.

Saumur, le 9 novembre 1858.

Le Sous-Intendant militaire,

(562)

BROU.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE UN CHIEN D'ARRÊT,

Agé d'un an, race braque pure. S'adresser au bureau du journal.

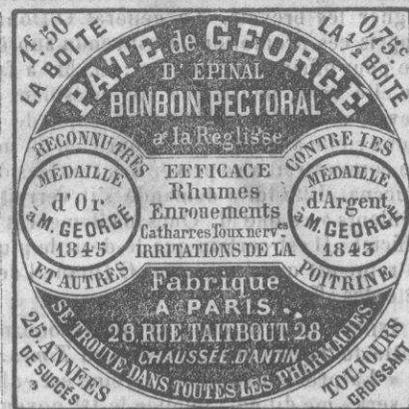
MAUX D'YEUX. Le meilleur remède de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE ; à Angers M. BAILLIF ; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.



HYGIENE DE LA TOILETTE. — VINAIGRE ORIENTAL

De Ed. PINAUD. — Prix du flacon : 1 fr. 50.

Le Vinaigre Oriental est un délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre, et très-recherché pour la suavité de son parfum SANITAIRE et RAFRAÏCHISSANT, très en usage dans les pays orientaux, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Il raffermi les chairs, rend la souplesse et la vigueur aux membres épuisés par le travail, ou après une nuit de bal et de voyage. — Particulièrement recommandé aux personnes qui fréquentent les spectacles, les concerts et les lieux où l'air est naturellement vicié par l'agglomération de beaucoup de monde.

Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur.

Articles recommandés de la maison de Ed. PINAUD : Savon au suc de Laitue, plus doux à la peau que la pâte d'amande la plus fine. — Pomme aux Violettes de Parme. Moëlle de bœuf au Quinquina, Parfums pour le mouchoir, Essence de Violette de Parme, Délicé des boudoirs et Nard celtique. (520)

LE COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS DOMESTIQUES

TROISIÈME ANNÉE.

Paraissant le 1<sup>er</sup>, le 10 et le 20 de chaque mois en 8 pages in-4<sup>e</sup> à 3 colonnes, FORMANT LA PLUS UTILE ET LA PLUS INTÉRESSANTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS.

Un an : France, 8 fr. ; Étranger, 10 fr.

Bureaux : rue Baillet, 1, à Paris.

Adresser un mandat sur Paris, ou des timbres-poste à M. E. SIMONNET, Directeur.

Parmi les nombreux et intéressants articles publiés dans le COURRIER DES FAMILLES, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1858, les lecteurs de cette feuille ont remarqué plus particulièrement les suivants :

Un feuilleton littéraire, en cours de publication, sur les CURIOSITÉS DE LA CRINE (journal d'un docteur anglais), par M. E. Sommereau. Cette variété, des plus piquantes et des plus curieuses, unit à l'exactitude historique du voyage l'intérêt pittoresque du roman.

Une instruction complète sur LA GRIPPE (n<sup>o</sup> 5) ; une autre sur la PETITE VÉROLE (n<sup>o</sup> 16) ;

Une série d'articles sur l'HYGIÈNE DE LA SAISON, par le docteur Émile Bégin, sur les maladies de l'OREILLE et LA SURDITÉ, par le docteur Ed. Damiens ;

Un travail en cours de publication sur LA CULTURE INDUSTRIELLE DU SORGHO ; Et enfin, divers articles fort utiles sur l'économie domestique ; recettes, formules, etc.

A dater du 1<sup>er</sup> mai, le COURRIER DES FAMILLES comprend un JOURNAL DES EAUX, où l'on trouve des renseignements de toute nature sur les eaux minérales et les bains de mer de l'Europe, avec l'indication des maladies pour lesquelles on les prescrit avec le plus de succès, ainsi que l'itinéraire et les dépenses du voyage, frais de séjour plaisirs et distractions que l'on trouve dans la localité, etc.

« C'est ainsi que le COURRIER DES FAMILLES, dit la Patrie, embrasse tout ce qui peut le mieux répondre aux intérêts les plus chers, savoir : dignité morale, bien-être domestique, joies innocentes et pures. »

5<sup>e</sup> ANNÉE. — UN AN : 8 FRANCS.

PRIME.

ANNUAIRE DES FAMILLES OU ALMANACH DE PARIS GUIDE PRATIQUE DES CONNAISSANCES INDISPENSABLES

Un beau volume de plus de 500 pages, format Charpentier, papier glacé et satiné. 5<sup>e</sup> ÉDITION, 1858.

Cet ouvrage, éminemment utile à tout le monde, est remis gratis à tous les abonnés du COURRIER DES FAMILLES.

En ajoutant 60 centimes au prix de l'abonnement, on reçoit l'ANNUAIRE franco.

Ce livre SEUL vaut le prix de l'abonnement.

Toutes personnes qui prend trois abonnements à droit à un 4<sup>e</sup> abonnement gratis.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,